

EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE MARDI 30 SEPTEMBRE 2008 A 20 HEURES

Présents: M.M. PIETTE Luc, bourgmestre ;
DUMONT, ANCION, BOCART, Mme FAELES-VAN ROMPU, échevins
DEKONINCK, Président de CPAS.
MOUTON, GAILLARD, de WOUTERS, RONDIAT, ~~COLOF~~, Mme PUISSANT-BONATO,
Mme GILLES, Mme GAUX-LAFFINEUR, Mme MARCHAL-VAN DER SCHUEREN,
Mme FALLAY-BATTEL, ~~M. PLUYMERS~~, conseillers
Et Mme SEPTON Françoise, secrétaire communale.

En séance Publique :

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : 1° Par 13 voix pour et 2 abstentions (M. MOUTON, Mme GILLES): APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.

ARRETES DE POLICE : RATIFICATION : A l'unanimité ; RATIFIE : divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou l'Échevin délégué.

FERMETURE DE L'ECOLE DE MAREDRET : DECISION : Attendu que le chiffre de population scolaire à l'école communale de Bioul, implantation de Maredret, rue de la Cour, 17 n'atteint pas les normes de rationalisation à la date du 30 septembre 2008 pour maintenir cette implantation fondamentale isolée, à savoir : 24 élèves dont 12 par niveau ; Attendu que les niveaux maternel et primaire de l'école communale de Bioul, implantation de Maredret, seront par conséquent fermés avec effet au 01^{er} octobre 2008 ; Par 13 voix pour et 2 abstentions (M. MOUTON et Mme GILLES) ; MARQUE SON ACCORD : pour supprimer les niveaux maternel et primaire de l'école communale de Bioul, implantation de Maredret, rue de la Cour, 17. La présente décision prendra effet le 01^{er} octobre 2008.

REPARTITION DU CAPITAL-PERIODES : DECISION : Par 14 voix pour et 1 abstention (Mme GILLES) ; DECIDE : 1° pour les primaires : de répartir les 697 périodes, comme suit : 2 emplois de chef d'école avec classe (écoles d'Haut-Le-Wastia et de Denée), 2 emplois de chef d'école sans classe (écoles d'Anhée et de Bioul) ; 19 emplois d'instituteurs(trices) primaires à horaire complet ; 38 périodes d'éducation physique ; 18 périodes pour la seconde langue ; 24 périodes –complément de direction (12 p. à Haut-Le-Wastia et 12 p. à Denée), 38 périodes de reliquat dont 35 périodes affectées à l'école de Denée et 3 périodes à l'école de Bioul, 21 périodes d'encadrement PIP2 (6 p. à Anhée, 6 p. à Denée et 9 p. à Bioul) et 54 périodes d'adaptation (12 p. à Anhée, 12 p. à Haut-Le-Wastia, 6 p. à Warnant, 12 p. à Bioul et 12 p. à Annevoie). La concrétisation de ces objectifs a pris effet le 01^{er} septembre 2008, sauf l'encadrement PIP2 qui débutera le 01/10/2008. 2° pour les maternelles : de répartir les emplois comme suit : 4 à Anhée, 2,5 à Haut-Le-Wastia (dont 1 à Warnant), 2 à Denée et 4,5 à Bioul (dont 1 à Annevoie). La Commune bénéficie en outre, depuis le 01/09/2008 de deux puéricultrices à 4/5^{ème} temps : une à Bioul et une à Anhée.

COMPOSITION DES CONSEILS DE FABRIQUE D'EGLISE : INFORMATION : Le Conseil Communal prend connaissance de la composition du Conseil de Fabrique : 1° **de SOSOYE** : M.M. Bruno GERARD, président, Bernard LORENT, secrétaire, André FONTAINE, trésorier, Alberte ROLAND, Benoît MINET, Francis LALLEMAND et Ernest HOUSIAUX, membres. Curé : M. Bernard LORENT. 2° **de MAREDRET** : M.M. Bruno GERARD, président, Francis LALLEMAND, secrétaire, André FONTAINE, trésorier, Alberte ROLAND, Benoît MINET, Bernard LORENT et Ernest HOUSIAUX, membres. Curé : M. Francis LALLEMAND. Le Bourgmestre L. PIETTE est membre de droit pour toutes les Fabriques.

FABRIQUES D'EGLISE : COMPTE 2007 : AVIS : Par 13 voix pour et 2 abstentions (M. MOUTON et Mme GILLES) ; EMET : un avis favorable à l'approbation du compte 2007 des Fabriques d'église suivantes :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
MAREDRET	15.206,02	4.764,68	+10.441,34	6.063,93
SOSOYE	7.035,04	2.988,10	+ 4.046,14	2.916,20

FABRIQUES D'EGLISE : BUDGET 2009 : AVIS : Par 13 voix pour et 2 abstentions (M. MOUTON et Mme GILLES) ; EMET : un avis favorable à l'approbation du budget 2009 des Fabriques d'église suivantes :

<i>FABRIQUE</i>	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>BONI-MALI</i>	<i>SUBV.COM</i>
PROTESTANTE	15.800,54	15.800,54	--	184,22
ANNEVOIE	6.639,73	6.639,73	--	3.538,05
MAREDRET	8.664,56	8.664,56	--	--
SOSOYE	2.858,25	2.858,25	--	904,48
BIOUL	50.361,70	50.361,70	--	21.948,69
Ht-LE-WASTIA	7.050,70	7.050,70	--	3.802,82

TRAVAUX DE VOIRIE EN 2007 : AVENANT N° 1 : DECISION : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD : pour approuver l'avenant n°1 dressé le 30 mai 2008 par le commissaire voyer, prévoyant une majoration de l'offre de la s.a. EUROVIA BELGIUM DE 11.181,60€, en suite d'une erreur d'unité figurant dans le cahier spécial des charges régissant le marché d'entretien de la voirie en 2007 dans l'entité d'Anhée. La présente décision sera notifiée à la s.a. EUROVIA BELGIUM et au Service Technique Provincial.

COUPE ORDINAIRE DE BOIS : 2009 : DECISION : Vu le catalogue des lots de bois mis en vente tel qu'établi par l'ingénieur principal des eaux et forêts à Dinant, chef de cantonnement, évaluant la futaie et les taillis à 15.660,00€ ; A l'unanimité ; **MARQUE SON ACCORD** : pour que la futaie et les taillis dont question soient vendus par adjudication publique au profit de la caisse communale.

LIBERALISATION DU MARCHÉ POSTAL EN 2011 : MOTION : DECISION : Le personnel et les organisations Syndicales de La Poste attirent actuellement l'attention de tout un chacun sur la libéralisation du marché postal, qui devra normalement être totalement réalisée en 2011. Un toute-boîte a d'ailleurs été distribué par des agents de La Poste, sur le territoire communal, pour interpeller la population anhétoise à ce propos. On nous annonce une augmentation des tarifs pour les particuliers (jusqu'à 200%), une diminution de la fréquence de distribution, un abandon du service postal dans les zones peu rentables et une chute de la qualité du service rendu à la population. Il semble important que les besoins sociaux de l'ensemble des citoyens soient pris en compte et que le service postal tel que nous le connaissons aujourd'hui soit au moins maintenu. A l'unanimité ; **DECIDE** : de prendre une motion en ce sens pour inviter nos gouvernants à réfléchir aux conséquences directes ou indirectes de cette libéralisation pour l'ensemble de la population et à prendre les dispositions utiles qui s'imposent pour maintenir ce service postal de qualité.

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DU GROUPE A.C. (M. MOUTON, Mme GILLES, M. PLUYMERS) : BOUCHES INCENDIE : A l'occasion d'un incendie survenu récemment à Anhée, les pompiers ont constaté le mauvais fonctionnement des bouches d'incendie dans la commune. Ceux-ci ont en effet dû alimenter leur camion citerne sur la place d'Anhée car la bouche située à proximité du sinistre était inutilisable. Dès lors, dans le souci de garantir la sécurité des habitants, les membres du Groupe A.C. demandent au Collège de procéder à un contrôle et à une mise en état de toutes les bouches incendie de la commune. Le Bourgmestre L. PIETTE qui est allé sur place le jour du sinistre déclare que même si les pompiers ont utilisé plusieurs bouches incendie, celles-ci ont toutes bien fonctionné ; ce qui lui a été confirmé par le Commandant du service incendie. Il apparaît que même si le débit d'eau au quartier du Caillou semblait moins important qu'ailleurs (ceci en raison de l'implantation en bout de ligne et de l'heure à laquelle on a utilisé l'eau, soit vers 17h00'), ceci n'a pas empêché de traiter le sinistre dans le temps réglementaire ; en n'évitant malheureusement pas des dégâts très importants. Le Bourgmestre constate également qu'en pareilles circonstances, le brasier souvent reprend 2-3 heures après. M. PIETTE et M. GAILLARD, conseiller communal et président de l'AIEM rappellent que vers 1999-2000 des travaux de mise en conformité des bouches incendie de la commune, approuvés par le Conseil Communal, ont été réalisés pour un montant de +/-95.000€. Ils constatent encore que les pompiers disposent d'un plan précis des emplacements des vannes, notamment pour s'organiser en cas de défaillance de l'une d'elles.

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : CCATM – APPEL A CANDIDATURE : En mai dernier, Mme la Conseillère V. GILLES interrogeait le Collège Communal sur la nécessité de lancer un nouvel appel à candidatures afin de compléter l'effectif de la CCATM qui a déjà perdu deux de ses membres (un effectif et un suppléant). Cette demande avait été acceptée. Mme GILLES souhaiterait dès lors savoir où en est la procédure actuellement et quand l'appel à candidatures en vue de la constitution d'une réserve de recrutement sera lancé ? M. S. de WOUTERS, Président de la CCATM, confirme qu'un membre effectif décédé a été remplacé par son suppléant et qu'un membre suppléant a déménagé et quitté la commune. Il constate néanmoins que le cadre effectif est complet et qu'il n'y a jamais de problème pour atteindre le quorum requis. Mme GILLES rappelle l'accord unanime du Conseil pour lancer un nouvel appel à candidature et signale que pour certains dossiers plus problématiques il serait intéressant que le cadre des suppléants soit complet.... Le Bourgmestre explique qu'un nouvel appel à candidature pour seulement deux membres suppléants a un coût, soit +/-1.000€ (annonces dans les journaux et avis). Il constate encore que normalement la CCATM compte lorsqu'elle se réunit, 12 membres et le Président. A Anhée, le Président a « ouvert la porte » à tous les suppléants, soit 12 personnes en plus en réunion. Qu'en sera-t-il si la liste des suppléants s'allonge puisque l'on peut avoir 2 voire 3 suppléants pour un seul membre effectif ?

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : COMMUNES SPORTIVES : Le Trophée Commune Sportive réunit chaque année les communes soucieuses de participer à un événement sportif, collectif et surtout convivial. Cette année, il semblerait que la commune d'Anhée ne soit pas inscrite à cette rencontre. Or, l'entité compte bon nombre de sportifs. Mme la Conseillère V. GILLES souhaite savoir quelles sont les raisons de cette absence de participation ? Si le Collège compte y participer l'an prochain ? Comment seront recrutés les participants ? Si la commune participera à d'autres événements (ou en organisera au niveau local) pour favoriser la pratique sportive dans l'entité ? M. M. ANCION, Echevin des Sports rappelle que depuis 1997, la commune d'Anhée a participé 6 fois au Trophée Commune Sportive. Il en explique les principes ; qui ont changé cette année. Il constate la difficulté de trouver au niveau local des sportifs d'un certain niveau (nageurs, joueurs de badminton,...), de trouver et de former des équipes. M. ANCION explique que pour notre entité c'est déjà très bien de participer une année sur deux et que l'on y participera sans doute l'an prochain...

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : OCCUPATION DES SALLES DE SPORTS : Mme la Conseillère V. GILLES n'ayant pas obtenu de réponse complète lors de ses différentes interventions sur l'occupation des salles de sports dans la commune, souhaiterait connaître, pour le Hall omnisports d'Anhée, la salle de gymnastique de l'école de Bioul, ainsi que pour chaque salle communale : - l'horaire d'occupation par les différents clubs sportifs qui les utilisent, - les tarifs demandés à chacun et - les plages horaires disponibles. Par ailleurs, dans un souci d'information de la population, elle demande à ce que ces informations figurent sur le site communal. M. M. ANCION, Echevin des Sports explique que même si la commune supervise la gestion, vérifie les comptes et le respect des statuts qui régissent les différentes salles communales, il n'en demeure pas moins que la gestion quotidienne est assurée par des bénévoles. Il n'y a par conséquent pas lieu de s'immiscer dans cette gestion, dès lors que ces personnes respectent leurs statuts. Mme GILLES signale qu'elle souhaite simplement obtenir les grilles d'occupation des lieux, cela permettrait outre l'aspect « information » pour le public, de mieux encore rentabiliser ces salles... M. ANCION explique à Mme GILLES qu'elle peut sans problème se rendre sur place pour consulter ces grilles d'occupation ; les horaires variant manifestement d'une salle à l'autre...

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : MEMORIAL VAN DAMME : Chaque année, les communes sont invitées à participer au Mémorial Van Damme. Cette année, il semblerait que la commune n'ait pas répondu favorablement à cette demande. Mme la Conseillère V. GILLES demande pour quelles raisons, s'il y aura une participation communale l'an prochain et dans l'affirmative, si une annonce sera insérée dans le bulletin communal pour informer la population de cette possibilité de participer à un grand événement sportif ? M. ANCION, Echevin des Sports explique que la commune recevait chaque année, depuis 1995, 23 places gratuites pour accéder au Mémorial Van Damme. C'étaient les élèves des 5^{ème} et 6^{ème} primaires qui étaient invités. Cela fonctionnait bien ainsi ; toutes les places étaient distribuées. M. le Ministre C. EERDEKENS a ensuite changé les modalités de participation et donné priorité (pour les places) aux parents qui bénéficiaient du RIS (revenu d'intégration) auprès CPAS. C'est ainsi que le nombre de demandes de participation a diminué. Ensuite, le Ministre DAERDEN a lui aussi changé les modalités d'octroi des places qui étaient accordées aux bénéficiaires de bourses d'études dans le secondaire ; ceci lié également à l'octroi de chèques-sport.... Résultat : plus personne n'y va.... M. ANCION constate que le Mémorial Van Damme est devenu aujourd'hui un événement sportif international de haut niveau et rentable au vu du nombre de places vendues ; il y a donc forcément moins de places vides à combler et par conséquent moins de places gratuites à distribuer ...

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE COMMUNALE V. GILLES : RADARS : La sécurité aux abords des écoles a déjà fait l'objet de différentes mesures préventives dont la mise en œuvre de zones 30. Le Ministre ANTOINE a annoncé récemment qu'une dizaine de communes wallonnes venaient de faire l'acquisition de radars, tant préventifs que répressifs, afin de les placer à proximité des écoles. Mme La Conseillère V. GILLES souhaite savoir si la commune d'Anhée figure parmi les acquéreurs de radars, si oui de quel type ? Combien de radars sont-ils envisagés ? Si une concertation est en cours à ce sujet au sein de la zone de police ? Si d'autres aménagements de sécurité sont prévus dans la commune ? Le Bourgmestre L. PIETTE reprend la liste de tous les aménagements de sécurité qui ont été réalisés à proximité des écoles de l'entité. Il explique que des actions de sensibilisation à la sécurité routière (cours de sécurité routière, ramassage scolaire à vélos à Anhée et à Bioul) sont menées auprès des enfants des écoles. M. le Conseiller S. de WOUTERS regrette le dernier aménagement routier réalisé par le MET à Anhée, rue Grande, qu'il estime coûteux et vraiment peu esthétique. Il est prévu qu'un boîtier susceptible de contenir un radar à certains moments déterminés soit installé à l'entrée du village de Bioul, à proximité de la pizzeria ; le but de cette installation n'étant pas de sanctionner les gens financièrement, mais bien de faire ralentir pour la sécurité... La zone de police achèterait le radar et la commune financerait le boîtier. M. le Conseiller B. GAILLARD constate que pour être utile à la sécurité, un radar ne doit pas toujours se trouver au même endroit...

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE ROUILLON – TRAVAUX- COUT-DISPONIBILITE-UTILITE DES PRECEDENTES CONCERTATIONS : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON souhaite dans le cadre des travaux supplémentaires déjà réalisés au niveau de la Place de Rouillon récemment aménagée que l'Echevin des travaux réponde aux questions suivantes : 14 piquets de dissuasion en bois étaient prévus, financés et placés en fonction des desiderata des riverains, à ce jour, la Commune en a placé près de 40 supplémentaires, non prévus et non financés ; - les riverains avaient-ils demandé ces poteaux ? Le placement de ces poteaux supplémentaires doit-il être attribué à du clientélisme ? Qu'est-ce qui a motivé le placement des nouveaux poteaux ? Combien d'heures de placement ont-elles été nécessaires et quel est le montant d'achat du matériel et des matériaux ? M. le Conseiller MOUTON constate également que la place sert à du stationnement de longue durée ce qui pénalise riverains et commerçants par le maintien, en « véhicule ventouse » (qui reste stationné plus de 8 heures en une même place publique) de véhicules immatriculés. Dès lors, il souhaite également savoir si un règlement spécifique visant ce type de véhicule sera adopté ? M. S.

BOCART, Echevin des Travaux explique que les réceptions provisoire et définitive des travaux de la Place de Rouillon n'ont pas encore été réalisées. Dès après ces réceptions, un décompte final sera présenté pour approbation au Conseil Communal. M. l'Echevin des Travaux constate que le nombre de piquets prévus initialement était insuffisant ; le parking étant souvent occupé en raison de la présence d'un restaurant qui attire une clientèle nombreuse. S'il est vrai que des réunions avec la population ont été organisées avant les travaux, le nouveau restaurant n'existait pas à cette époque ; c'est à l'heure actuelle une nouvelle donnée incontournable. De tels arrangements étaient donc nécessaires pour assurer la tranquillité des riverains. M. MOUTON regrette aussi qu'une remorque immatriculée soit en stationnement sur cette place depuis plus d'1,5 mois, de même qu'un autre habitant de l'endroit, monopolise une place à proximité de son garage.... Le Bourgmestre L. PIETTE insiste sur le fait que la pose de ces piquets supplémentaires ne peut pas être qualifiée de « clientélisme » mais bien d'une solution apportée à un problème de stationnement important à cet endroit. Quatre piquets ont été récupérés par le service technique communal, ils pourront servir ultérieurement. Le Bourgmestre va s'occuper du problème de la remorque stationnée en permanence.

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON : ORGANISATION DU SERVICE TRAVAUX – ACHATS-TRAVAUX INAPPROPRIES – TRAVAUX DE SAISON : M. le Conseiller Y. MOUTON souhaite connaître le nom de la firme ayant remporté l'adjudication relative à la fourniture de matériel spécifique au sanitaire et à l'égouttage. Par ailleurs, il constate que la semaine dernière, le service des travaux continuait à pulvériser du désherbant. Tout pousse à croire qu'il ne s'agit ni de la saison ni des conditions optimales pour pulvériser. Malgré ses précédentes informations, ce service persiste à privilégier l'utilisation de désherbants nocifs pour l'environnement ; M. MOUTON demande à connaître le montant TVAC investi cette année dans l'achat de désherbant. Il se demande également si une remise en état de la signalisation routière est prévue (rafraîchissement, remplacement ou taille de tonte de haies englobant cette signalisation) ? De même, il voudrait que l'Echevin des Travaux justifie le travail de cantonniers affectés dernièrement au nettoyage des avaloirs et des filets d'eau alors que la Commune vient d'acquérir du matériel roulant spécifique à ce type de travaux. Il demande à l'Echevin des Travaux à quelle tâche il compte affecter le personnel ainsi libéré de ce type de travail et combien de membres du personnel sont habilités à conduire le matériel roulant dont question ? A Henneumont, le système d'égouttage longeant la route d'accès prévoyait une récupération des eaux en bas des rochers de soutènement. Après modification, légale ou non, des infrastructures situées en contrebas, M. MOUTON constate que les eaux ne sont plus évacuées ce qui cause de l'humidité ascensionnelle pour les riverains. A ce propos, il veut savoir quelles mesures seront prises pour éviter ces désagréments ? M. l'Echevin des Travaux S. BOCART explique pour les matériaux que le fournisseur local, ne les avait pas de stock, c'est la raison pour laquelle le personnel s'est rendu chez un autre fournisseur. Pour l'anti-herbe M. MOUTON déplore le fait que c'est la troisième fois qu'il aborde cette problématique.... M. BOCART signale que l'on peut utiliser les produits désherbants pour les endroits où il y a du gravier ou sur les trottoirs par exemple. Il constate que l'on ne peut envisager de désherber tout le territoire communal à la main. Le Bourgmestre explique que pour les traversées de villages, il faut désherber les bordures et à la main, cela est impensable. Le montant d'achat de désherbant s'élève à +/- 3.800€ pour l'année 2008 (jusqu'au 30/09/2008) contre 5.400€ pour l'année 2007. Pour ce qui concerne les panneaux de signalisation, M. BOCART signale qu'il est prévu que le service technique remplace les panneaux manquants. Il constate encore que ceux-ci sont souvent victimes de vol et de vandalisme... M. BOCART expose les nombreux et malheureux déboires de la machine-balayeuse communale toujours en réparation à l'heure actuelle et qui devrait de nouveau fonctionner très prochainement. Pour les travaux à Henneumont, M. BOCART explique qu'ils sont bien prévus ; les tuyaux nécessaires seront placés durant cet automne...

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON : CULTE : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON n'ayant toujours pas eu de réponse à la demande relative au parcellaire du cimetière d'Haut-le-Wastia repose cette question. Le Bourgmestre L. PIETTE signale que l'on demandera au propriétaire voisin son accord officiel pour le passage vers le nouveau cimetière. -----

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON : SECURITE ROUTIERE : M. le Conseiller Communal Y. MOUTON constate que la pose de caméras sur les feux d'Henneumont s'est déjà faite attendre en son temps. Il signale qu'à ce jour, le dispositif fonctionne, mais trop vite pour les usagers qui risquent d'être mis en difficulté. Il demande à ce que les temps de passage du rouge au vert soient mieux temporisés. Après discussion, il est prévu que le passage de l'entreprise soit demandé afin de contrôler et de régler les feux, le cas échéant

POINT SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE DU JOUR : A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL Y. MOUTON : CAMPING D'ANHEE – SUIVI : La Commune procède à l'évacuation de caravanes, de terres, d'inertes et au démontage d'infrastructures sur le site de l'ancien camping. M. le Conseiller Communal Y. MOUTON voudrait savoir combien de conteneurs ont été transférés au site de Chapois, pour quel tonnage ? Combien de conteneurs de terres et de béton ont été transférés et vers quel site ? Qu'est-il

advenu du matériel récupérable et onéreux à l'achat, tels le système électrique et les coffrets ? M. l'Echevin S. BOCART détaille le nombre de conteneurs évacués, soit 27 conteneurs de plastic, bois,... à Chapois pour un total de +/-34 tonnes et 30 conteneurs d'inertes en décharge gratuitement via un entrepreneur local. Il explique que les travaux d'évacuation ne sont pas tout à fait terminés. Le Bourgmestre L. PIETTE confirme que les services de la Ville de Dinant sont venus récupérer certains fusibles automatiques encore présents dans les coffrets. Il précise que les coffrets étaient pour la plupart hors d'usage, victimes d'intempéries et/ou de vandalisme ; ceci ayant été confirmé au préalable par l'électricien de la commune d'Anhée.